

FEAMP: Assistance technique pour les demandes de subvention

La Collectivité Territoriale de Martinique/ Direction des Fonds Européens met à disposition, des porteurs de projets exerçant dans les secteurs pêche/aquaculture, un accompagnement technique pour le dépôt des dossiers de demande d'aide émergeant sur les mesures du programme FEAMP 2014/2020.

Ce dispositif, co-financé par le FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche) et la Collectivité Territoriale de Martinique, est piloté par la Direction des Fonds Européens.

Il s'adresse tant aux primo demandeurs qu'aux entrepreneurs ayant déjà déposé un dossier de demande d'aide. Réalisé par un prestataire mandaté, cet accompagnement technique concernera le montage, le suivi, et la complétude des dossiers de demande d'aide et de paiement.

Le prestataire mandaté sera l'interlocuteur du porteur en cas de demande de pièces justificatives complémentaires par les services instructeurs de la Direction des Fonds Européens.

L'accès à ce dispositif s'effectue à la demande du porteur via l'adresse mail : **accompagnementfeamp@collectivitedemartinique.mq**

Contacts Presse

Ketty GERARD et Nathalie HIERSO

CommunicationDFE@collectivitedemartinique.mq